

Maison d'arrêt de Melun

Réunion du 14 novembre 2018



Plan de la présentation

1 – Eléments de contexte

2– Le projet pénitentiaire de Melun

- Historique
- Localisation et présentation du site d'étude
- Foncier
- Principales données du projet pénitentiaire de Tremblay-En-France
- Schéma de principe d'implantation

3 – Procédures administratives et éléments de calendrier prévisionnels

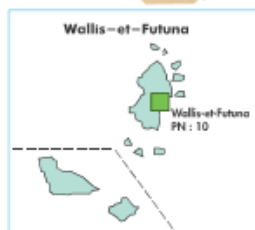
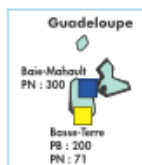
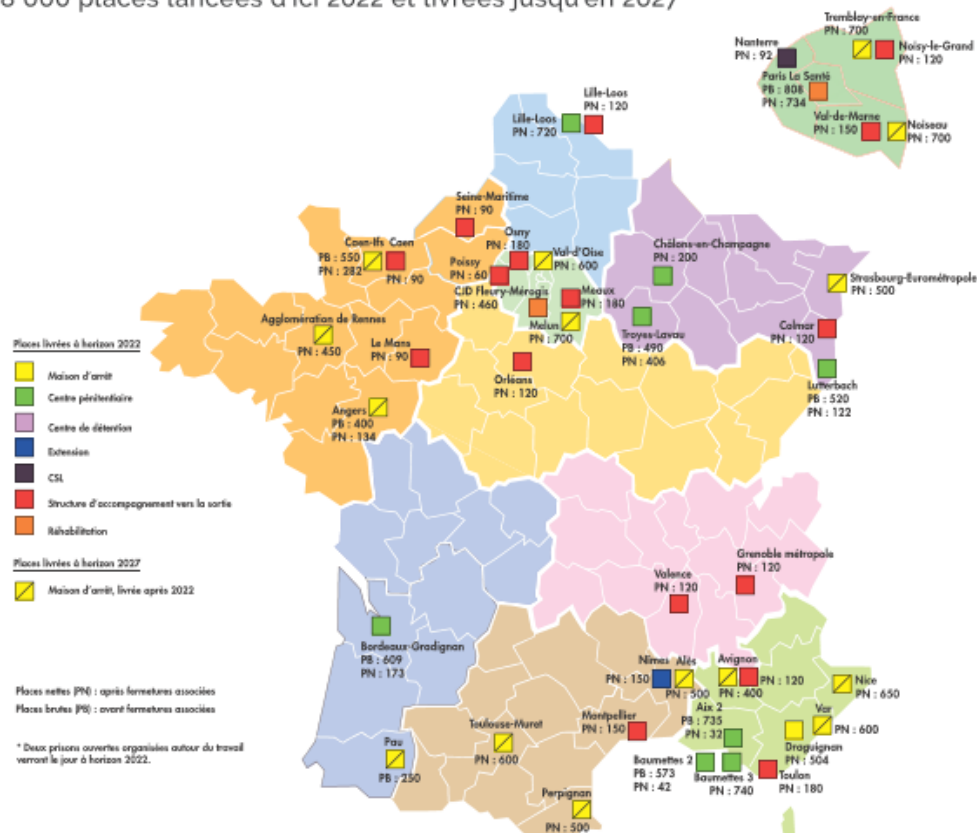
1. Éléments de contexte

La politique immobilière pénitentiaire

Données générales d'un centre pénitentiaire

Plan 15 000 places

7 000 places livrées jusqu'en 2022
8 000 places lancées d'ici 2022 et livrées jusqu'en 2027



Objectifs majeurs et Orientations programmatiques

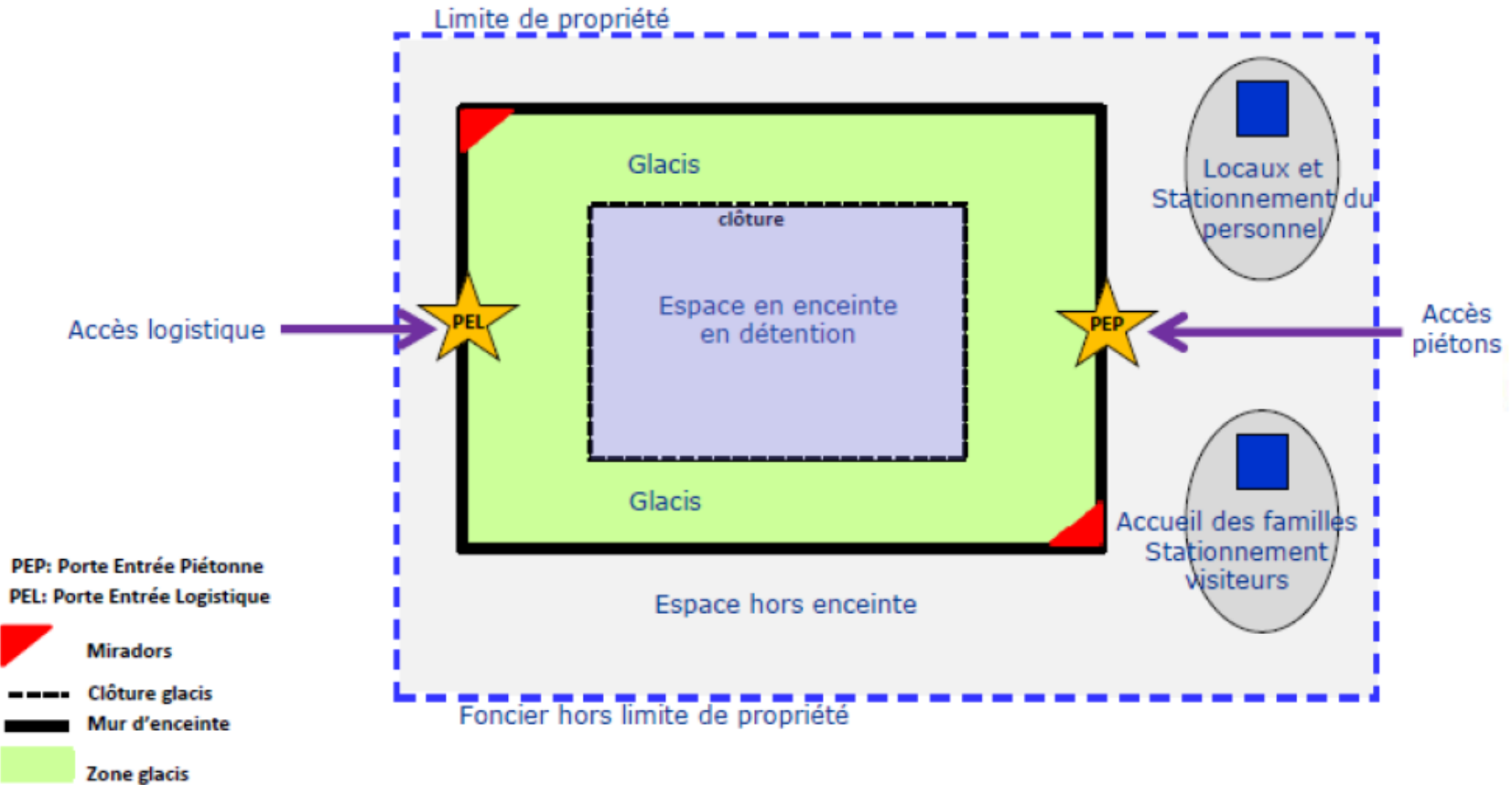
❑ Objectifs :

- Amélioration des **conditions de détention** : encellulement individuel, douches individuelles, réinsertion active des détenus, parcours d'exécution de la peine, offre d'activités de 5h/jour/détenus, un cadre architectural contribuant à l'apaisement (espaces de socialisation extérieurs et intérieurs).
- Amélioration des **conditions de travail** pour le personnel pénitentiaire : lumière et bruit, nefs dans les hébergements favorisant la covisibilité entre surveillants, ergonomie des postes de travail, espaces de repos.
- Exigences de **sécurité et de sûreté** : réflexion globale tant sur les choix architecturaux généraux que sur les dispositions techniques qui viennent en complément, parloirs ou projections sauvages.

❑ Orientations programmatiques :

- Une **organisation fonctionnelle** simple, efficace qui facilite la surveillance et qui répond aux exigences sécuritaires.
- Une **architecture** non anxiogène, génératrice de tranquillité et de sérénité (choix des couleurs, des matériaux, espaces intérieurs et extérieurs apaisants etc.) qui répond aux **contraintes pénitentiaires de sûreté**,
- Intégrer dès la conception des réponses respectueuses de l'**environnement** (énergie renouvelable, charte chantier faible nuisance, etc.)
- Une attention particulière sera portée sur la **réduction des nuisances des travaux**.

Caractéristiques d'un projet d'établissement pénitentiaire



L'évolution de l'architecture pénitentiaire



De 2004 (Meaux-Chauconin)



À 2018 (Aix-Luyes 2)

Les aménagement extérieurs



Entrée piétons Centre pénitentiaire
Baumettes 2



Mess et locaux du personnel
Maison d'arrêt Draguignan

Le mur d'enceinte



Mur d'enceinte matricé – Centre pénitentiaire Nancy-Maxéville

Le système d'éclairage extérieur est conçu afin de limiter les nuisances, notamment par une graduation des niveaux d'éclairement :

- de base, un système d'éclairage fonctionnel constant, d'intensité réduite,
- un éclairage d'urgence, déclenché par forçage ou en cas d'alarme.

Les circulations et les espaces extérieurs



La cour panoptique



CP de Beauvais (B HEMERY)



La cour d'honneur



CP AIX-Luynes (F GILLARD)

L'écriture architecturale

- Identifier les différents bâtiments par l'architecture (façades, rythmes...)
- Diversifier les matériaux
- Faire entrer la lumière



Le quartier d'hébergement



Centre pénitentiaire Saint-Denis
de la Réunion



Centre pénitentiaire Baumettes 2



Centre pénitentiaire Aix 2



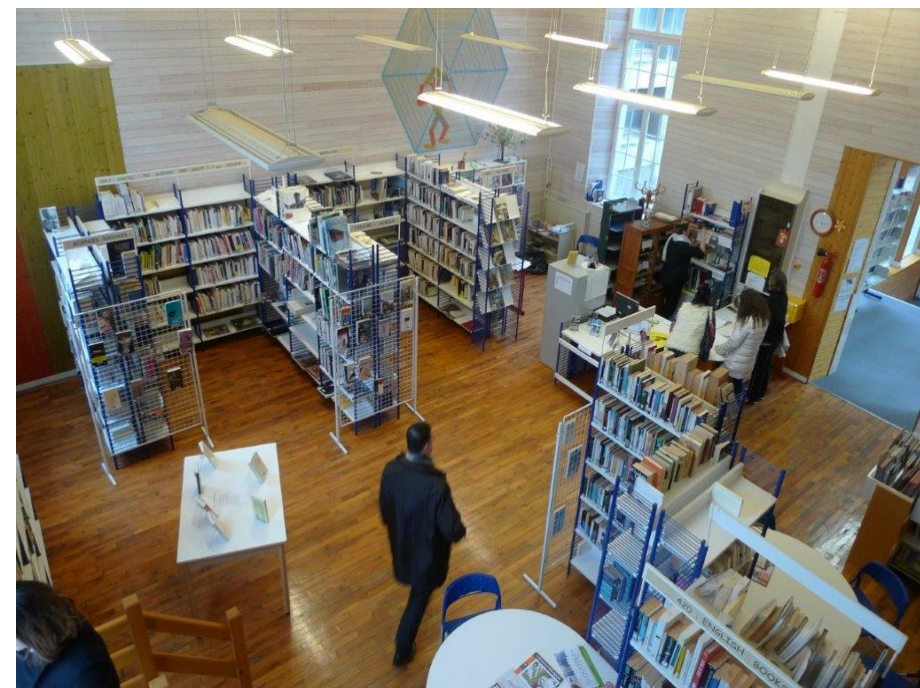
Eléments de
façade
Baumettes 2

La cellule individuelle



CP AIX-Luynes

Les activités socio-éducatives



CD Rennes



Salle de classe CP Aix-Luynes



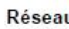



2. Le projet pénitentiaire de Melun



Présentation du site

Éléments relatifs au foncier

Caractéristiques du projet

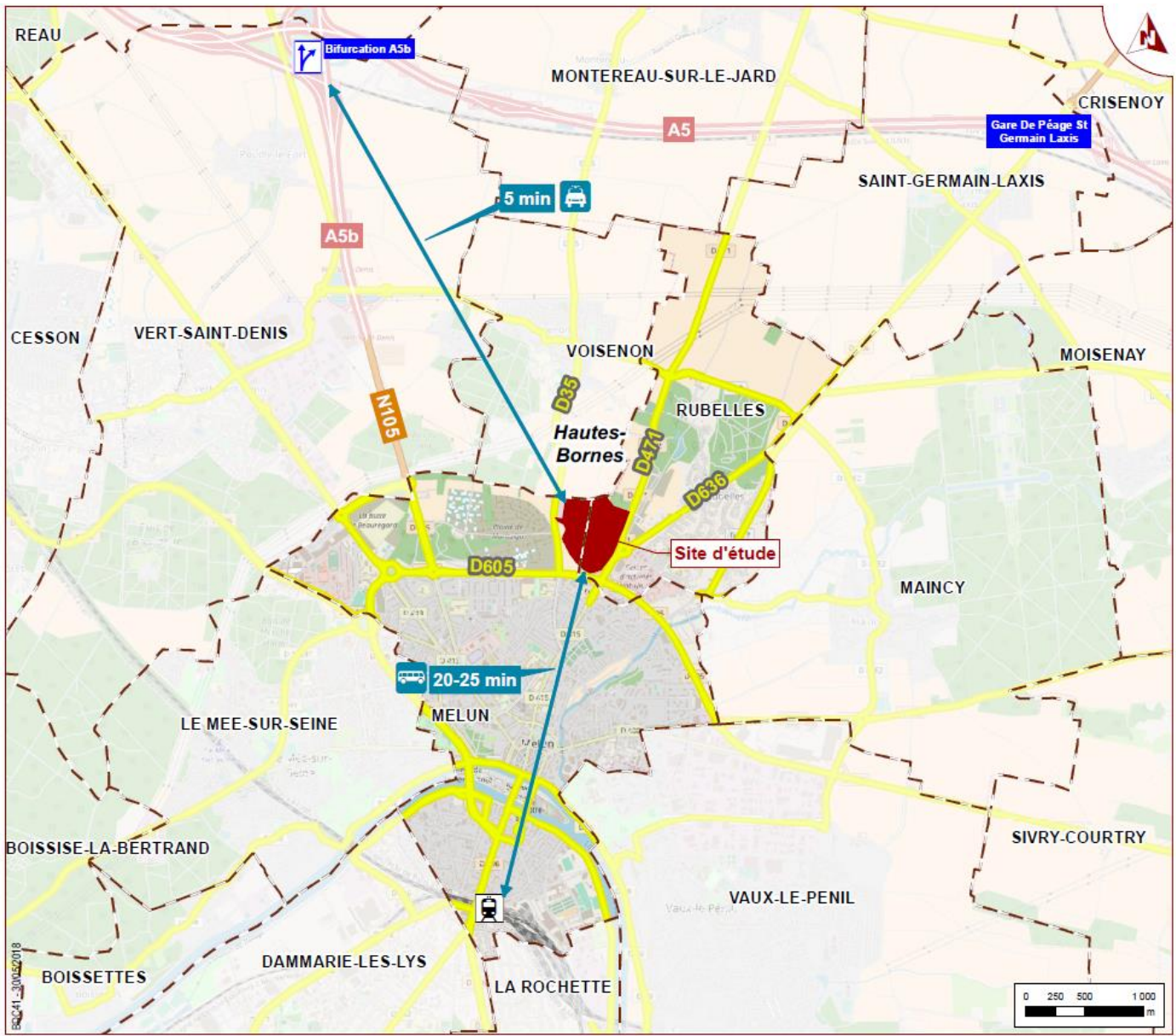
Localisation du site d'étude

-  Limite de commune
-  Périmètre du site d'étude
-  Gare ferroviaire de Melun
- Réseau routier**
-  Autoroute
-  Nationale
-  Départementale
-  Autre
-  Echangeur



-  Temps de parcours en bus
-  Temps de parcours en voiture



Fond de plan : Open Street Map
Sources : BD Topo IGN

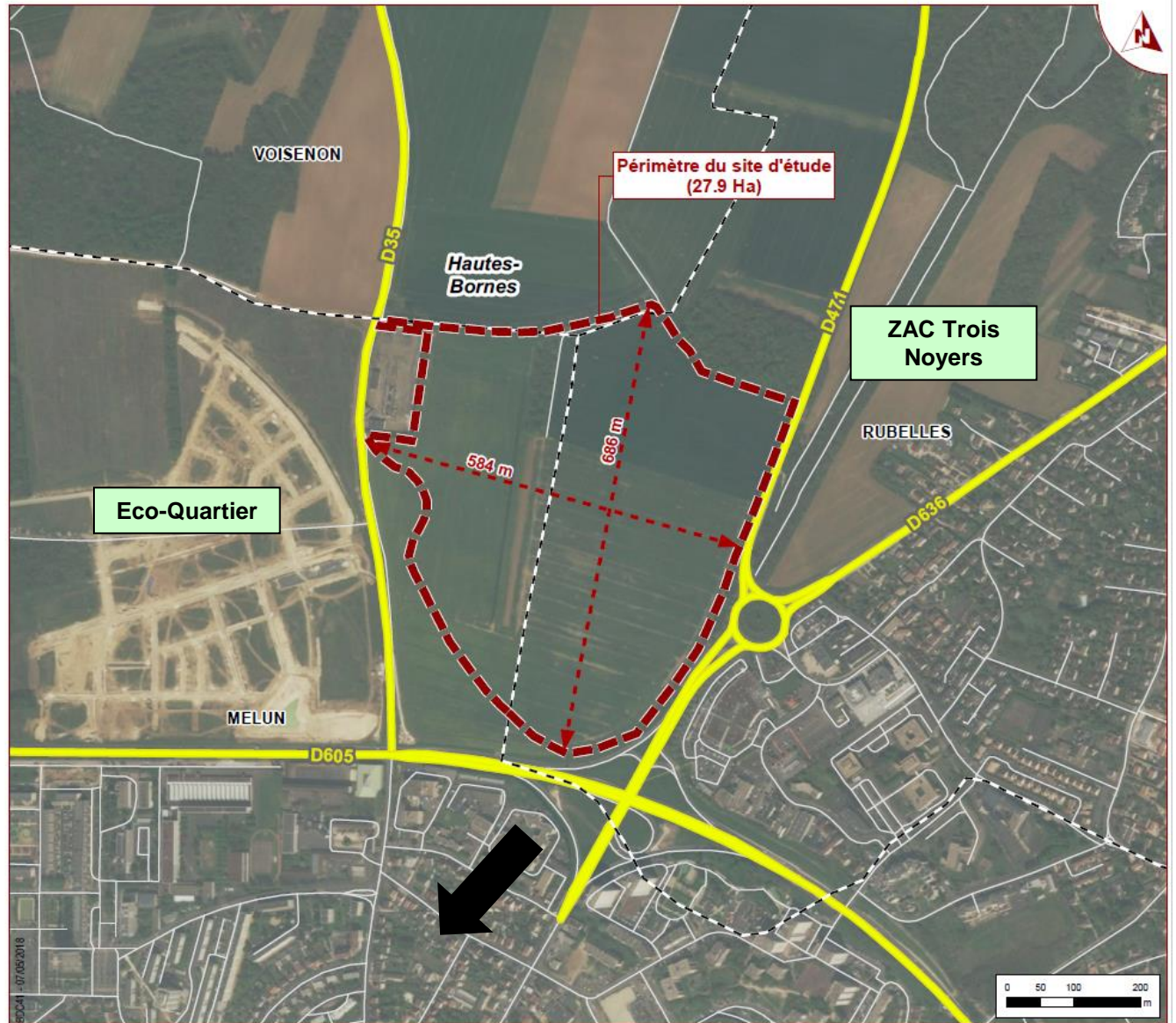


Vue rapprochée du site

-  Périmètre du site d'étude
-  Limite de commune
- Réseau routier**
-  Départementale
-  Autre
-  Vents dominants



Fond de plan : ©ESRI BaseMap
Sources : BD Topo IGN



Vue rapprochée du site



Site d'étude

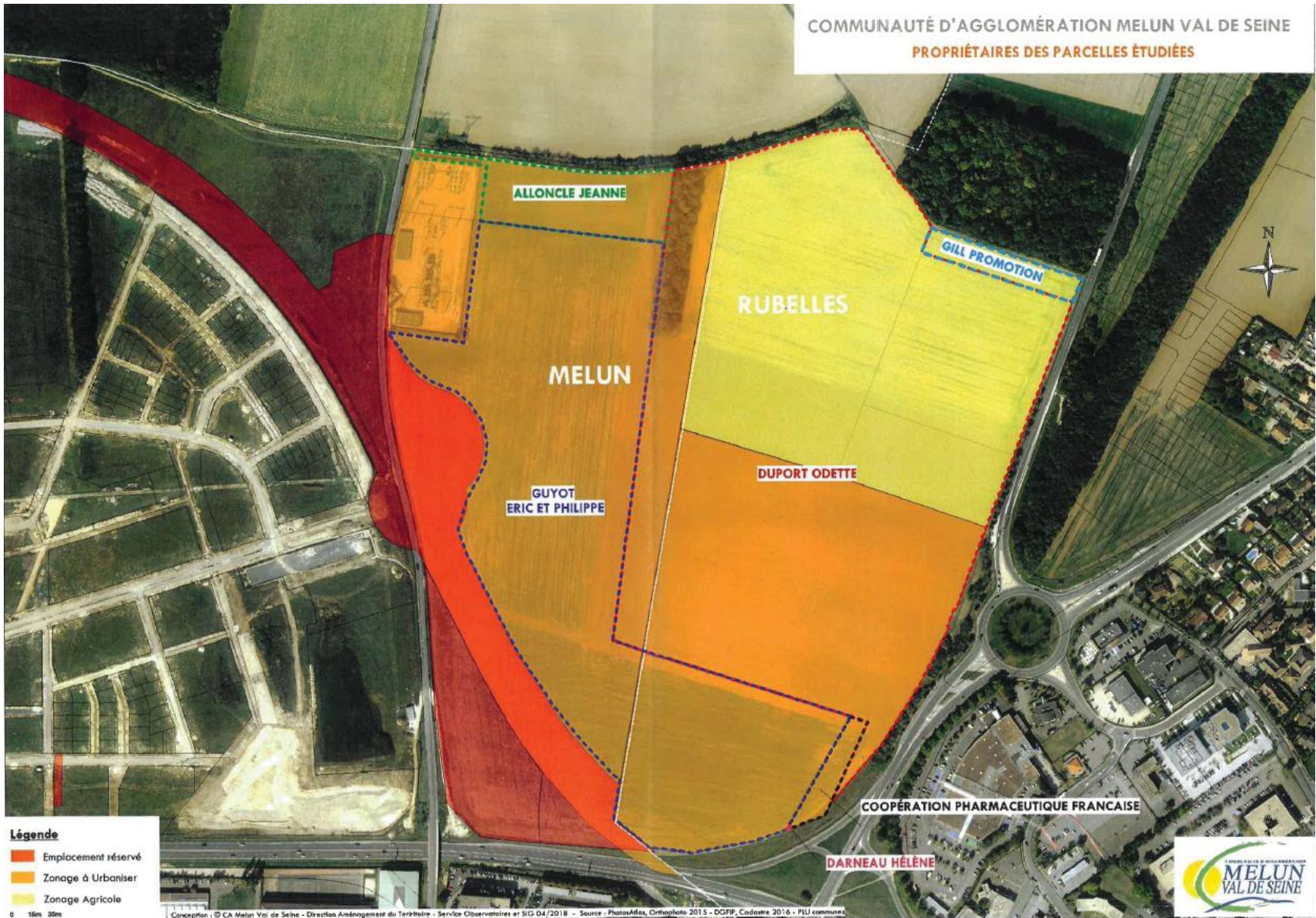
ZAC des Trois Noyers
(Rubelles)



Site d'étude

Eco-quartier
(Melun)

Foncier : 6 propriétaires, 2 exploitants






Urbanisme – SDRIF et SCOT



SDRIF

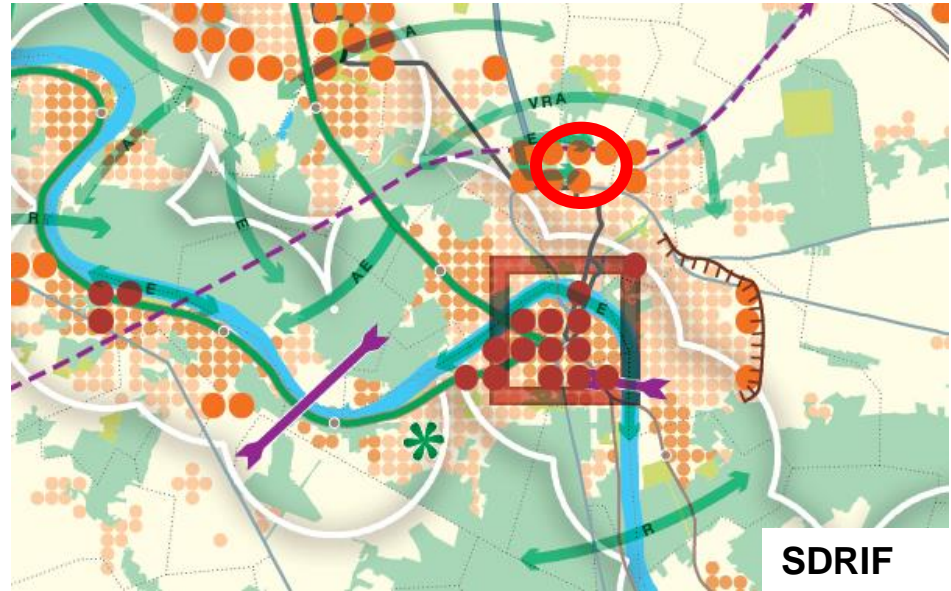
- Identifie la commune de Melun comme un pôle de centralité à renforcer ;
- Secteur nord est considéré comme un secteur d'urbanisation préférentielle

Les espaces urbanisés

-  Espace urbanisé à optimiser
-  Quartier à densifier à proximité d'une gare
-  Secteur à fort potentiel de densification

Les nouveaux espaces d'urbanisation

-  Secteur d'urbanisation préférentielle
-  Secteur d'urbanisation conditionnelle

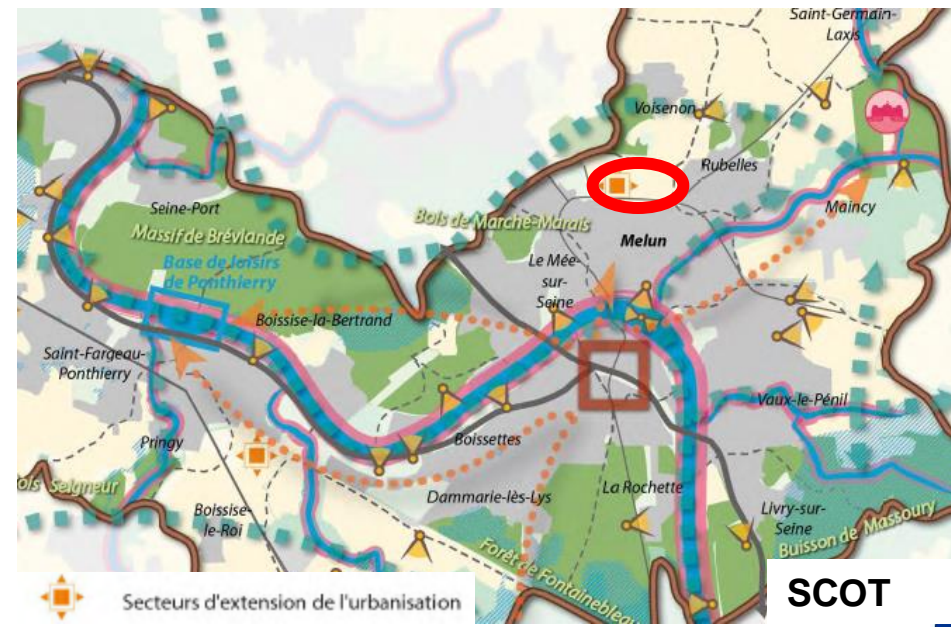


SCOT en cours d'élaboration

Le Document d'Orientations et d'Objectif est actuellement en cours d'élaboration.

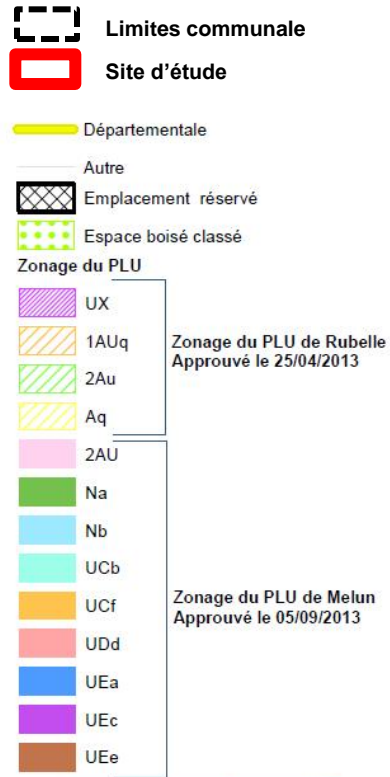
- Début 2019 : arrêt du projet de SCOT
- Fin 2019 : approbation du SCOT

Point de vigilance : mise en compatibilité du SCOT à prévoir si celui-ci n'est pas adopté avant fin 2019.

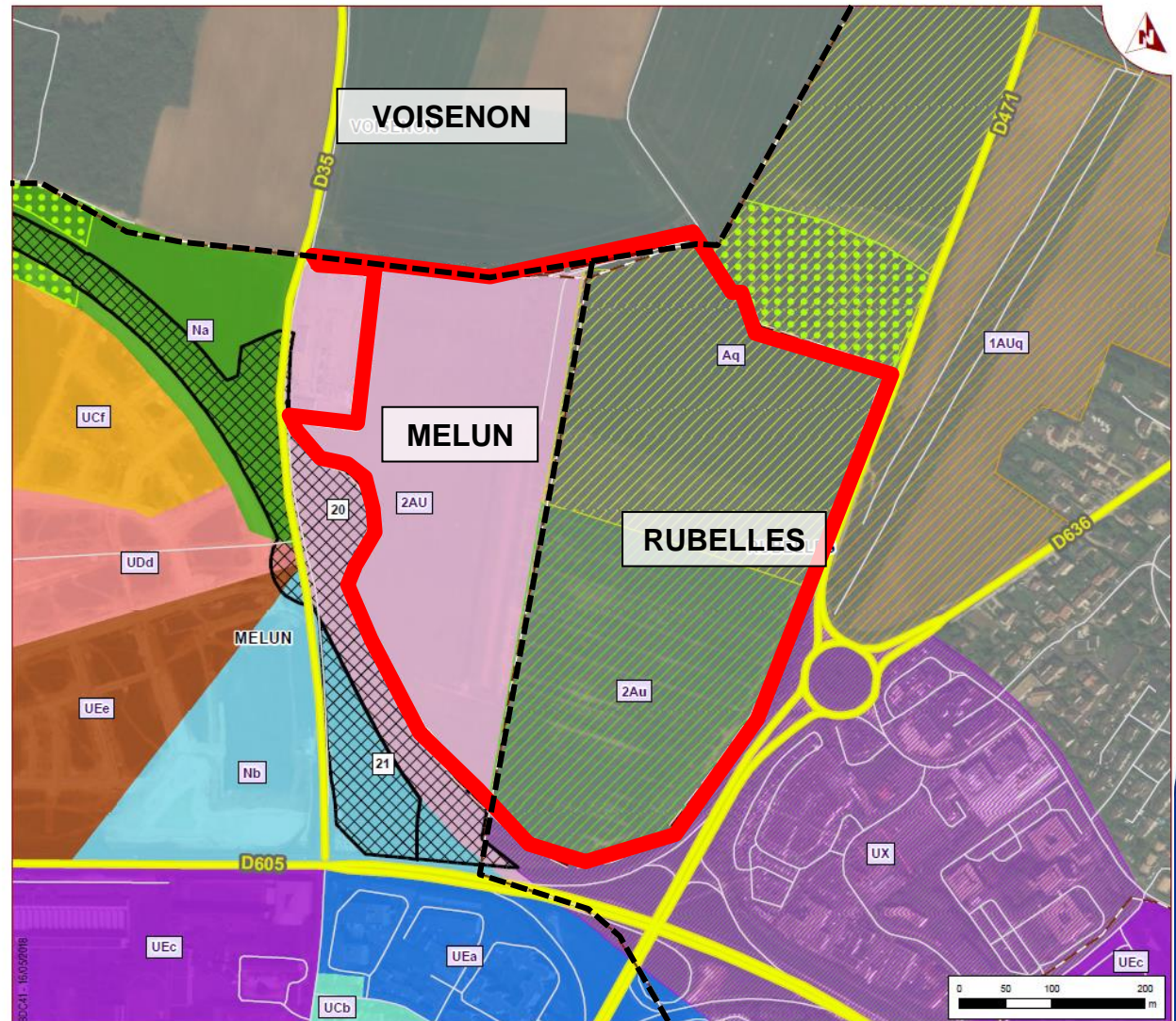


Urbanisme – PLU

- Mise en comptabilité nécessaire du PLU de Rubelles (Zone agricole et AU, présence d'une OAP) ;
- Mise en compatibilité nécessaire du PLU de Melun (Zone 2 AU = à urbaniser à vocation zone d'activités).



Fond de plan : Base Map
Sources : BD Topo IGN - DD777



Caractéristiques du projet

- Les raccordements routiers devront être étudiés avec le Conseil Départemental
- L'insertion paysagère et urbaine sera étudiée en concertation avec les collectivités

Réseau routier

- Limite de commune
- Départementale
- Autre
- Projet de barreau routier RD1605

Périmètre du site d'étude

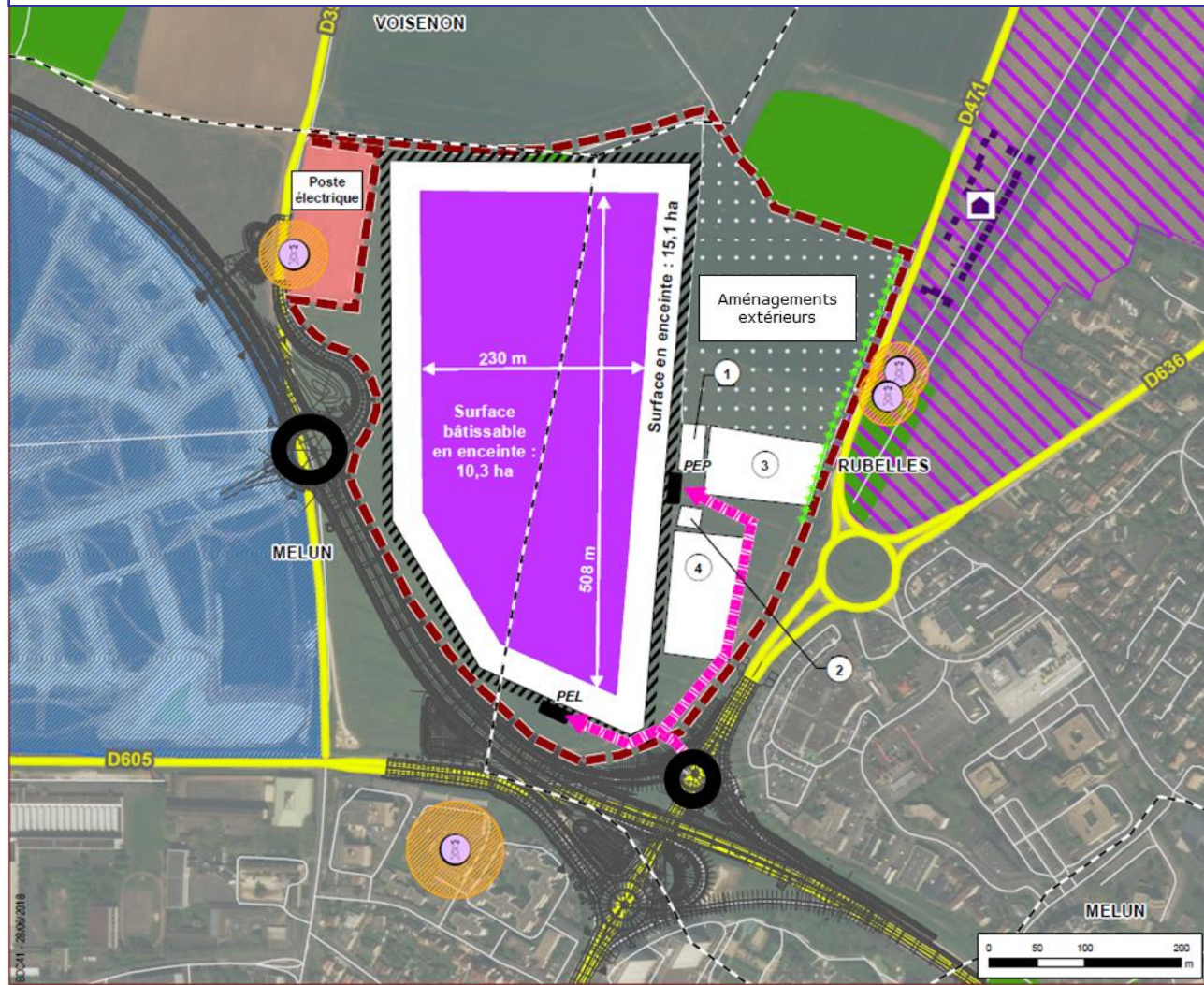
- Antenne relais
- zone tampon correspondant à la hauteur de l'antenne

Scénario d'implantation

- Barrière végétale
- Voie d'accès
- Annexes hors enceinte
- ① Bâtiment locaux du personnel
- ② Bâtiment d'accueil des familles
- ③ Parking du personnel
- ④ Parking visiteur
- PEL Porte d'Entrée Logistique
- PEP Porte d'Entrée Principale
- ▨ Abords extérieurs, dont voie carrossables (10m)
- Limite bâtie en enceinte ou cour de promenade
- Chemin de ronde (6m), Glacis (20m), Zone neutre (6m)

Occupation du sol

- Poste électrique
- Boisement
- Habitats proches
- Eco-quartier de la Plaine de Montalgu
- ZAC des Trois Noyers



Fond de plan : ©ESRI Base Map
Sources : BD Topo IGN - CAMVS

Caractéristiques du projet

- Les raccordements routiers devront être étudiés avec le Conseil Départemental
- L'insertion paysagère et urbaine sera étudiée en concertation avec les collectivités

Limite de commune (dashed line)

Périmètre du site d'étude (red dashed line)

Antenne relais (purple circle)

zone tampon correspondant à la hauteur de l'antenne (orange hatched)

Scénario d'implantation

Voie d'accès (pink arrow)

Annexes hors enceinte (white box)

1 Bâtiment locaux du personnel
2 Bâtiment d'accueil des familles
3 Parking du personnel
4 Parking visiteur

PEL Porte d'Entrée Logistique
PEP Porte d'Entrée Principale

Abords extérieurs, dont voie carrossables (10m) (black hatched)

Limite bâtie en enceinte ou cour de promenade (purple hatched)

Chemin de ronde (6m), Glacis (20m), Zone neutre (6m) (white box)

Occupation du sol

Poste électrique (red box)

Boisement (green box)

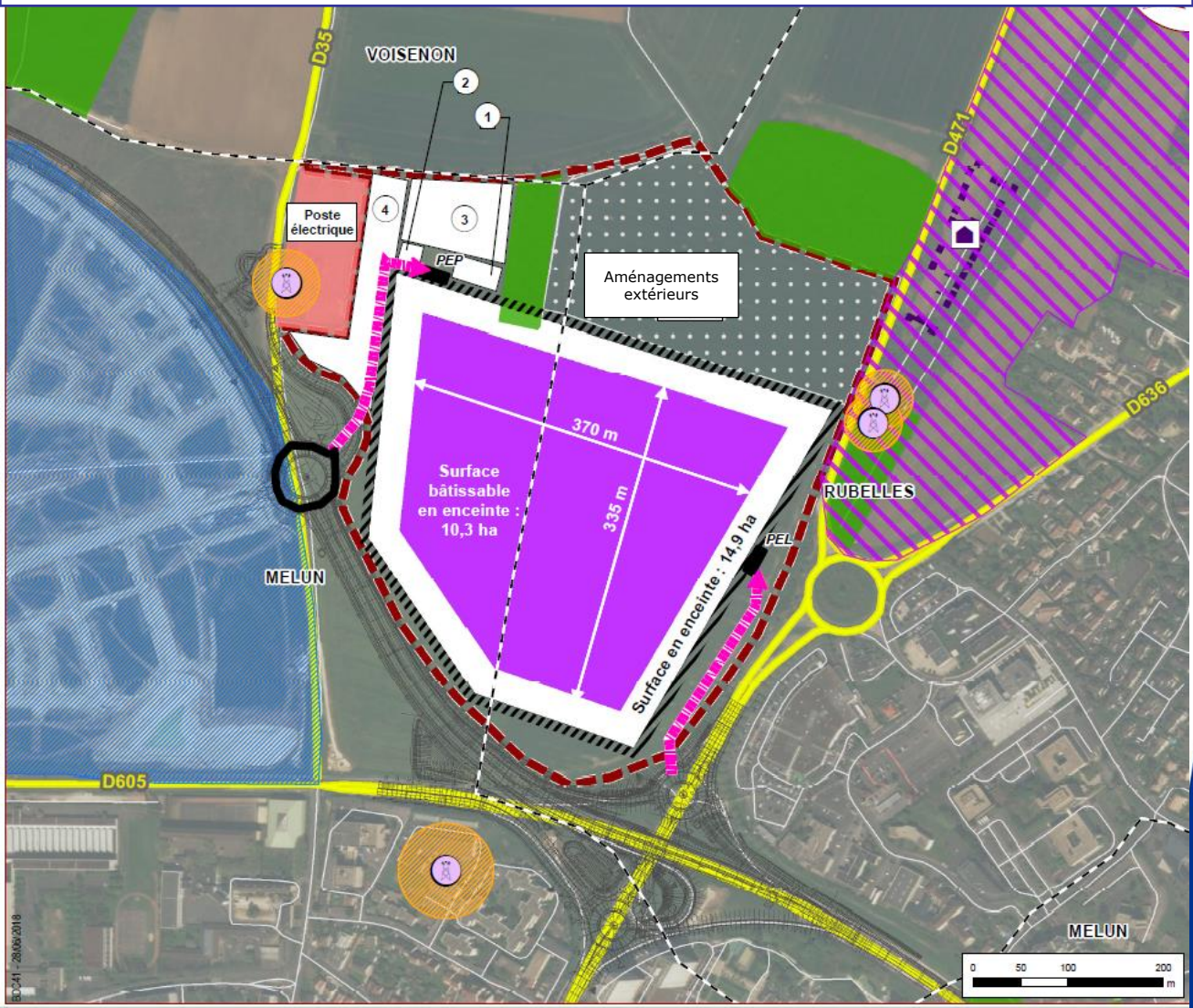
Habitats proches (house icon)

Eco-quartier de la Plaine de Montaignu (blue hatched)

ZAC des Trois Noyers (purple hatched)

Site d'étude (red dot on map of France)

Fond de plan : ©ESRI Base Map
 Sources : BD Topo IGN - CAMVS



3. Procédures administratives et éléments de calendrier prévisionnels

Historique

Présentation du site

Éléments relatifs au foncier

Caractéristiques du projet

Actions et procédures à lancer

| | |
|---|---|
| Propriété des parcelles | 6 propriétaires/ 2 exploitants privés. |
| Superficie du terrain d'assiette | Environ 28 hectares |
| Surface de plancher à construire | > 40 000 m² de SDP |
| Aires de stationnement | Parc de stationnement public / personnel |
| ICPE | Projet soumis au minimum à déclaration |
| Voirie | Création de voiries internes |
| Coût global de l'opération | > 100 M€ |

Information préalable :

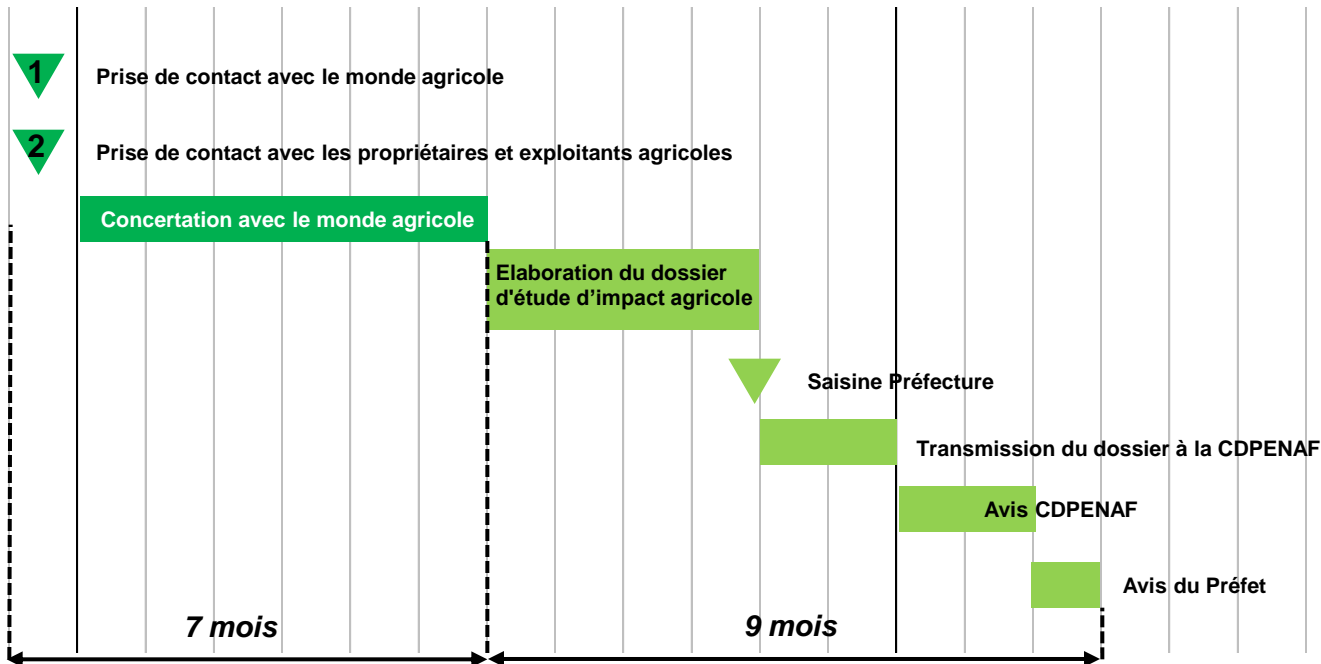
- prise de contact avec la chambre d'agriculture ;
 - Prise de contact avec les propriétaires et exploitants agricoles
1. Etude d'impact agricole
 2. Autorisation d'occupation temporaire (AOT) pour réalisation des diagnostics préalables (relevé topographique, relevé biodiversité, géotechnique,...) ;
 3. Concertation publique préalable (avec garant CNDP) en amont du projet à joindre au dossier d'enquête publique.
 4. Enquête publique

1 – Prise de contact et concertation avec le monde agricole et réalisation d'une étude d'impact agricole

- Loi d'Avenir pour l'Agriculture qui applique le principe éviter/réduire/compenser les impacts collectifs agricoles ;
- Présentation des mesures compensatoires pour avis de la CDPENAF (commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) avant décision du préfet.

Ces mesures compensatoires seront travaillées avec la profession agricole et notamment la chambre régionale d'agriculture d'Ile-de-France.

Calendrier prévisionnel - étude d'impact agricole et définition des compensations à l'agriculture



1 Prise de contact avec le monde agricole (Chambre de l'agriculture et SAFER)

- Invitation et organisation de la réunion : Préfecture
- Présentation du projet : APIJ

2 Prise de contact avec les propriétaires et exploitants

- Invitation et organisation de la réunion : Préfecture
- Présentation du projet : APIJ

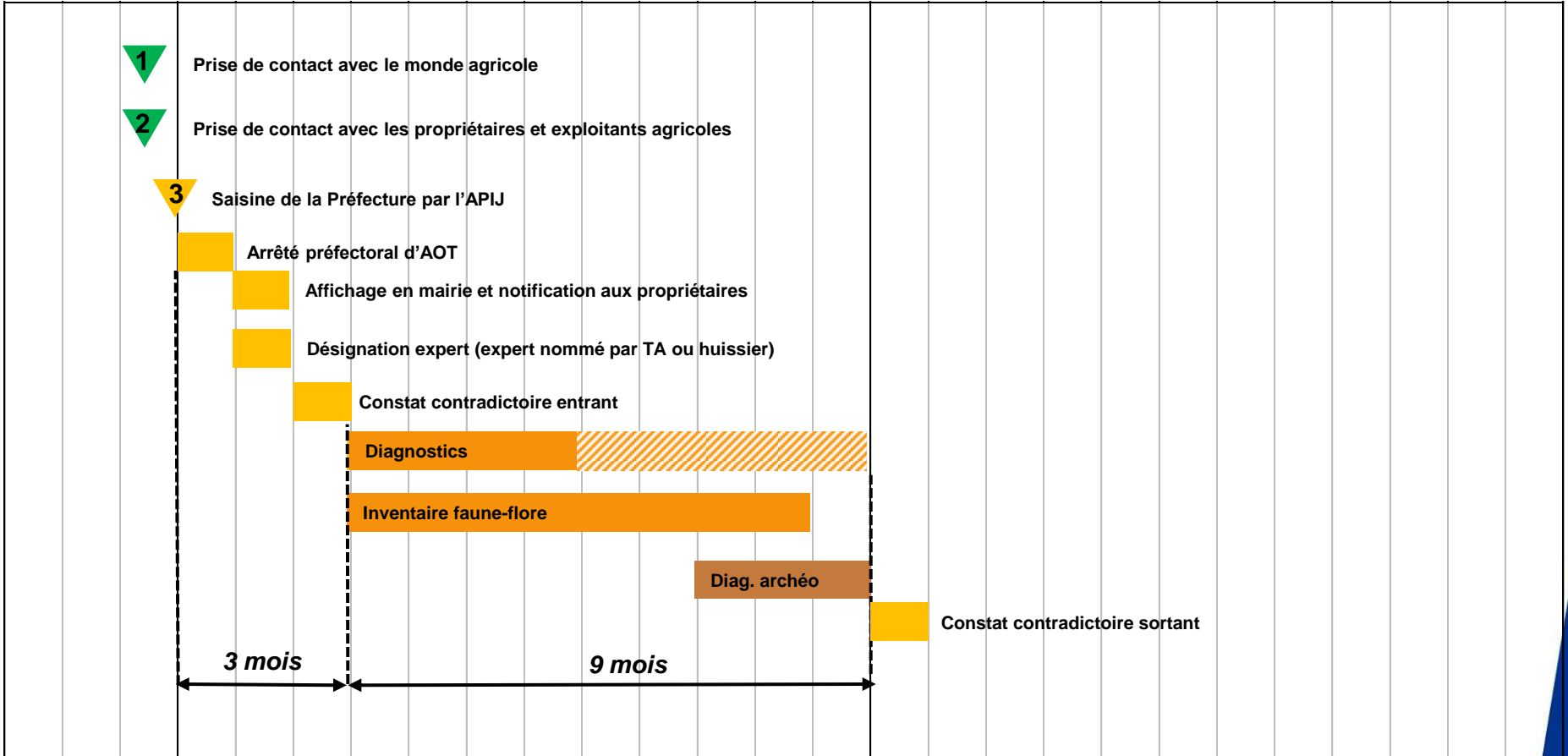
2 – AOT

Autorisation d'occupation temporaire (AOT) avec indemnités permettant de réaliser les études préalables par arrêté préfectoral :

- Diagnostics et études préalables :
 - Relevé topographique : mission de géomètre
 - Etude faune /flore: relevé biodiversité
 - Diagnostics géotechniques et hydrogéologiques
 - Etude acoustique
 - Etude d'insertion urbaine et paysagère



Calendrier prévisionnel - AOT

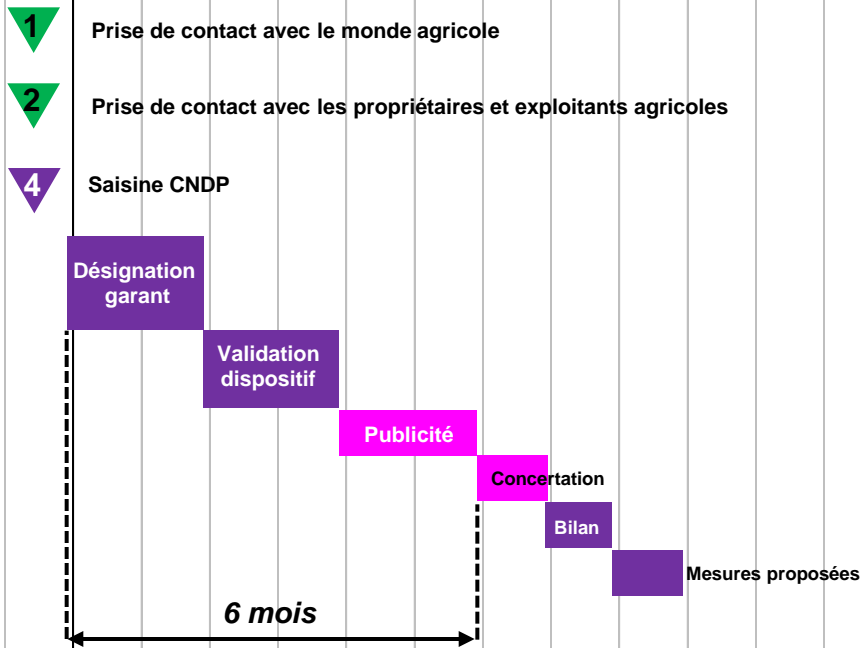


3 - concertation publique préalable

- Le projet est soumis à une évaluation environnementale et fait l'objet d'une procédure de concertation environnementale ;
- Concertation avec garant désigné par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) ;
- Production d'un dossier de concertation avec mise à disposition du public dans les mairies intéressées, en préfecture et sur le site internet de l'APIJ ;
- Organisation de réunions publiques et de permanences ;
- Périmètre : concertation sur les communes de Melun, Rubelles et Voisenon.



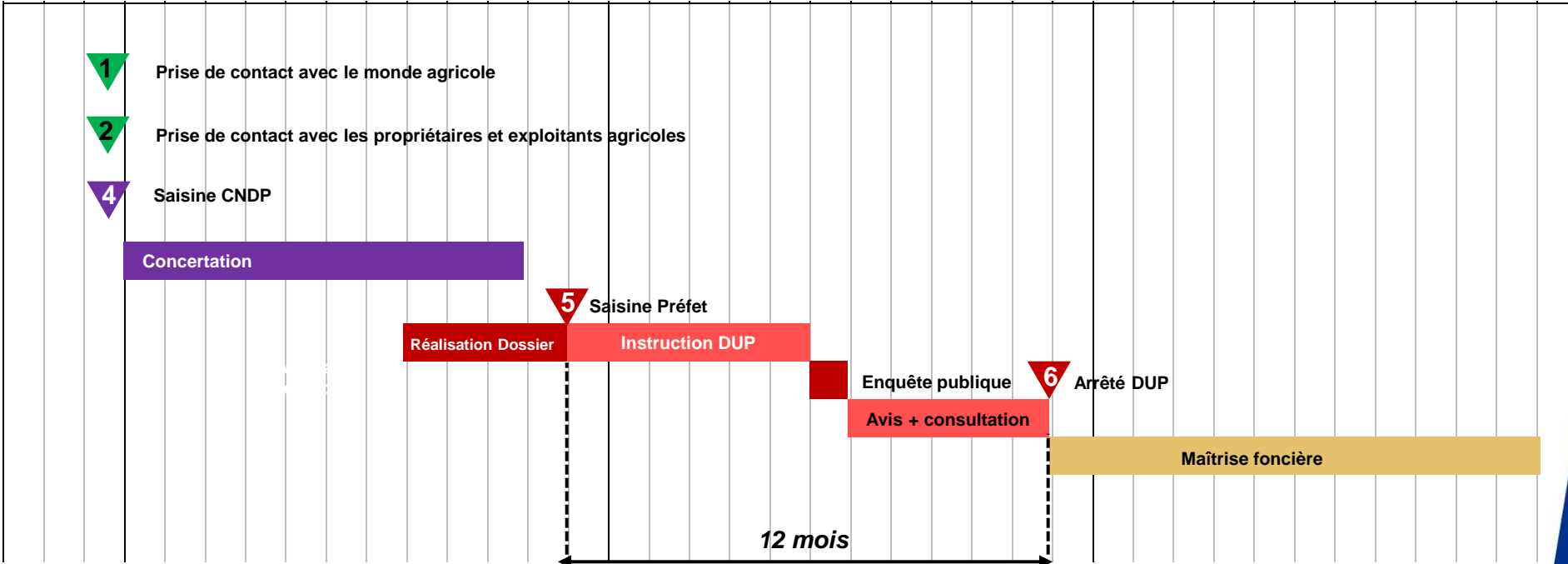
Calendrier prévisionnel – concertation préalable



4- Enquête publique

- Consultation de la CDPENAF (commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) gérée par la DRIAFF (Direction Régionale Interdépartementale de l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt en Île-de-France) ;
- Saisine(s) de l'autorité environnementale (Ae) pour avis sur le projet et sur la mise en compatibilité (évaluation environnementale commune) - Saisines des collectivités territoriales intéressées (au sens de l'article L. 122-1 du code de environnement) pour avis sur le projet ;
- Réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées sur la mise en compatibilité du PLU de Melun et Rubelles (L. 153-54 du code de l'urbanisme) et éventuellement du SCOT en fonction du calendrier d'adoption de la nouvelle version ;
- Déclaration d'utilité publique (DUP) valant mise en compatibilité du PLU comprenant une étude entrée de ville et cessibilité ;
- Enquête publique et parcellaire conjointe ;
- Saisine de la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine (CAMVS) pour avis sur la mise en compatibilité du PLU (délai de 2 mois).

Calendrier prévisionnel – enquête publique



Calendrier prévisionnel – synthèse

